

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 à 19H00**



N°077/2023 – Projet de restructuration de la salle des fêtes : approbation du plan de financement prévisionnel actualisé et demandes de subventions « bois local » auprès de la Région et du Département

Conseillers en exercice : **26** – Présents : **22** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusée sans Pouvoir : **1**
Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 4 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **28 septembre 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Sylvie BULIARD).

ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR :

Madame SAUDRAIS Nadia

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle que la commune a la possibilité de mobiliser des subventions spécifiques auprès de la Région et du Département, au titre de l'utilisation de bois local dans le projet de restructuration de la salle des fêtes. Seules les dépenses liées aux lots bois sont éligibles.

Intitulé du lot	Entreprise titulaire	Montant total en € HT	Surcoût bois local en € HT	Essence et origine des bois locaux
Lot 4 – Ossature et charpente bois	SAS APEX (01)	341 817,28	11 995,15	Sapin + Epicea Provenance région Rhône-Alpes et Haut Jura
Lot 8 Menuiseries ext. bois	Menuiseries ROUX et Fils (01)	76 084,00	3 000,00	Pin de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231004-077-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Publication : 09/10/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2023

Sur la base des montants des marchés de travaux notifiés aux deux entreprises retenues, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €	TAUX
Ossature bois – Charpente bois (lot 4)	341 817	ÉTAT (DETR ou DSIL 2023)	43 060	10 %
Menuiseries extérieures bois (lot 8)	76 084	RÉGION (contrat Région)	71 357	17 %
		RÉGION (Construction Bois Local)	50 000	12 %
		DÉPARTEMENT (Pacte de territoire)	42 304	10 %
		DÉPARTEMENT (Livre Blanc Forêt bois)	45 000	11 %
		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (PET 1 & 2)	61 514	15 %
		Sous-total subventions (46 %)	313 235	75 %
		EMPRUNT	104 666	25 %
Totaux	417 901	Totaux	417 901	100 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modalités de financement de l'opération de restructuration de la salle des fêtes,

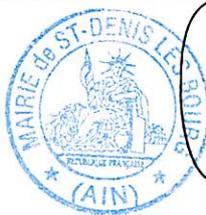
APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD